



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CRAEC

5 Décembre 2022

La Région Auvergne-Rhône-Alpes
et l'Europe, partenaires de vos projets



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



UNION EUROPÉENNE



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

1. BILAN DES DOSSIERS DÉPOSÉS (CONTRATS ET ANIMATION)



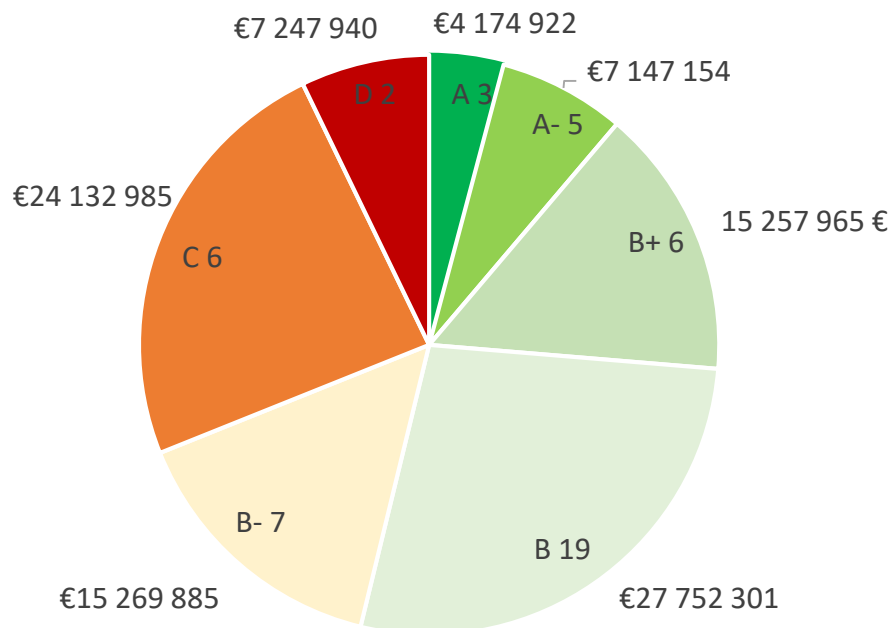
1.1 Synthèse dossiers PAEC déposés

48 dossiers déposés pour un budget 2023 de 101 M € et analysés sur 2 axes

Analyse qualitative

Analyse des projets réalisée après 2 comités de lecture et harmonisation de la DRAAF

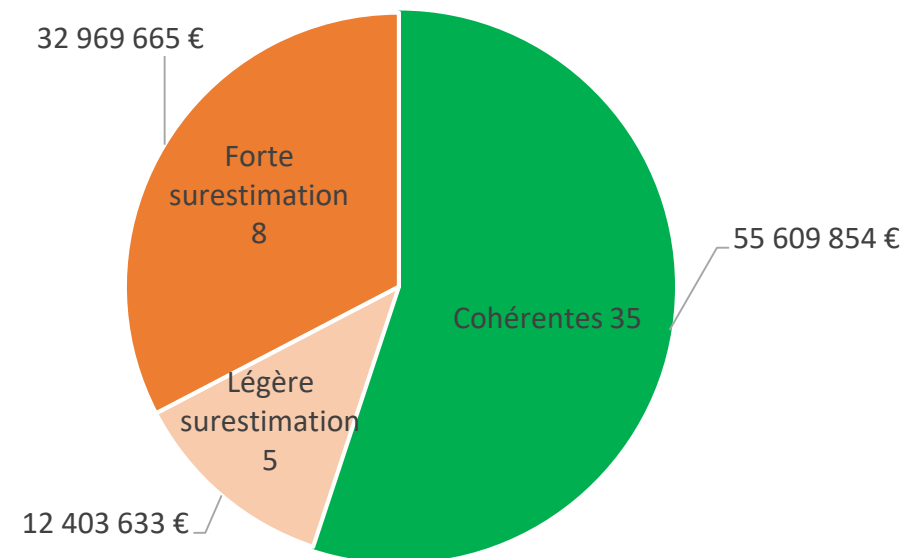
Nombre de PAEC et budget demandé par notation



Analyse budgétaire

Analyse des projets réalisée avec un comité de financeurs et des échanges bilatéraux

Nombre de PAEC et budget demandé par sur-estimation budgétaire évaluée





1.1 Synthèse budgétaire 2023 des dossiers déposés

	Montants demandés	Enveloppe financeur *
FEADER	79 169 890 €	32 300 000 €
MASA	15 025 377 €	8 000 000 €
AELB	2 910 737 €	1 700 000 €
AERMC	1 761 638 €	1 700 000 €
CD01	428 335 €	300 000 €
CD07	44 000 €	50 000 €
CD26	108 576 €	100 000 €
CD38	320 298 €	1 100 000 €
CD42	3 200 €	0 €
CD69	112 596 €	175 000 €
CD73	145 704 €	300 000 €
Métropole de Lyon	870 983 €	870 983 €
SIAC	81 820 €	93 000 €
	100 983 152 €	46 443 000 €

* Montants prévisionnels soumis à décision des instances

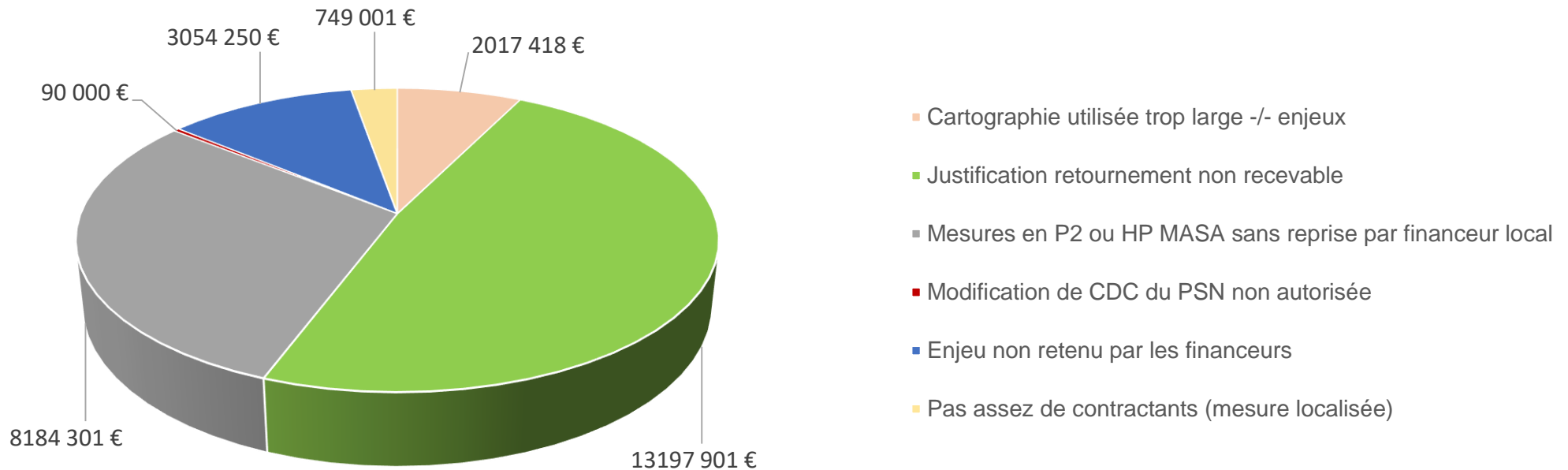
79 M€ besoins FEADER 2023 pour une enveloppe régionale 2023 de 32,3M€ (49 M€ pour les 5 ans avec autorisation de consommation des 2/3 pour 2023)

Côté financeurs nationaux : une consommation diversifiée des enveloppes avec une sur-consommation forte pour l'Etat (MASA) et AELB

→ Des besoins à réduire significativement et des transferts FEADER – financeurs nationaux à réaliser pour optimiser les enveloppes

1.2 Actions réalisées pour atteindre l'objectif budgétaire (1/2)

Réduction d'enjeux, périmètres, mesures → Montants exclus : - 27,3 M€



Rappel des P1 Etat établies dans la stratégie régionale :

- Mesures localisées biodiversité en zone Natura et sur les arrêtés de protection,
- Mesures biodiversité selon les espèces en zones PNA,
- Mesures SHP système sur couverts herbacés permanents dans les zones avec risques de retournement avérés
- Mesures localisées biodiversité avec plan de gestion pour l'amélioration de la gestion par le pâturage dans les zones d'estives collectives

1.2 Actions réalisées pour atteindre l'objectif budgétaire (2/2)

Prise en compte d'une baisse liée à la constatation de **sous-consommation globale** sur la programmation actuelle : -15% sur tous les projets → - **10,8 M€**

Actions par rapport à l'analyse des PAEC :

- Diminution des budgets pour les PAEC paraissant surestimés (-10% pour les surestimations légères, -30% pour les surestimations fortes → - **7,7 M€**
- Non sélection des PAEC notés **D** (2 PAEC) → - **30 k€**
- Baisse budgétaire de 20% supplémentaires pour les 6 projets notés **C** → - **4,2 M€**

Financement : mise en place de top-up pour optimiser le FEADER

- Inventaires locaux en top-up pur
- 25/75 : MASA / FEADER (Taux de top up moindre car effort de sélection a déjà été opéré pour ce financeur)
- 70/30 : AERMC / FEADER (Maximisation pour éviter une sous consommation forte de l'enveloppe disponible)
- 30/70 : Autres financeurs / FEADER (Provoque une légère baisse des besoins pouvant être pris en compte au vu de l'enveloppe des financeurs → - **1,7 M€**)



1.3 Montants retenus après mise en œuvre des actions

	Montants demandés	Montants retenus	Enveloppe financeur	% de pec des besoins post actions pour respecter les enveloppes financeurs
FEADER	79 169 890 €	35 127 122 €	32 300 000 €	N/A
MAA	15 025 377 €	8 394 500 €	8 000 000 €	100%
AELB	2 910 737 €	1 734 123 €	1 700 000 €	90%
AERMC	1 761 638 €	1 386 598 €	1 700 000 €	100%
CD01	428 335 €	298 523 €	300 000 €	80%
CD07	44 000 €	49 817 €	50 000 €	100%
CD26	108 576 €	98 775 €	100 000 €	75%
CD38	320 298 €	1 093 127 €	1 100 000 €	100%
CD42	3 200 €	0 €	0 €	
CD69	112 596 €	177 322 €	175 000 €	100%
CD73	145 704 €	302 346 €	300 000 €	90%
Métropole de Lyon	870 983 €	870 983 €	500 000 €	100%
SIAC	81 820 €	74 588 €	93 000 €	100%
	100 983 152 €	49 210 932 €	46 318 000 €	

Cette solution permet :

- De servir un maximum de projets
- D’avoir une approche prudentielle permettant une révision pour 2024 des projets moins bien notés
- D’optimiser les enveloppes des financeurs nationaux sans diminuer fortement les besoins exprimés
- D’atteindre une cible FEADER encore un peu haute – le delta sera géré en fonction :
 - des V2 envoyées par les opérateurs respectant la cible fixée dans les notifications de sélection post CRAEC
 - des dotations financières exactes MASA courant 1^{er} Trimestre 2023 (Crédits Etat et FEADER)



1.4 Animation PAEC 2023

AAP animation élaboration des projets :

37 EJ envoyés pour 202 k€ de financements MASA engagés

Avances payées en octobre novembre 2022

Demandes de solde à déposer pour fin janvier 2023

AAP animation 2023 des projets (financement de l'animation relative aux MAEC Etat) :

58 dossiers reçus au 17 oct (50 dossiers avec complétude ok) – Instruction à venir :

- Rejet des demandes d'animation des PAEC non sélectionnés
- Instruction des autres demandes d'animation selon les mesures Etat retenues des PAEC sélectionnés

5M€ de financements demandés, dont 2,5 M€ de diags-PG 2023 **pour 3 M€ disponibles**

Engagements à réaliser avant le 20 décembre sur les principes suivants :

- L'enveloppe animation 2022 couvrira les besoins 2023 et 2024
- Centrer l'animation sur les éléments prioritaires diagnostics - plans de gestion, l'animation générale et les formations
- Rappel : la réalisation de la déclaration PAC de l'exploitant n'est pas éligible



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2. SÉLECTION DES PAEC

Principe de retrait des opérateurs pour la présentation de leurs projets

2.1 Retours post CRAEC

Envoi de notification aux opérateurs post CRAEC (objectif avant les congés de Noël) :

- 1 courrier pour les PAEC qu'ils soient retenus totalement ou partiellement ou rejetés
- 1 annexe reprenant une synthèse de l'analyse du projet, les MAEC activées (avec potentiellement des restrictions cartographiques par exemple), les MAEC non retenues, les travaux complémentaires que les opérateurs doivent conduire avec DRAAF/DDT pour mettre en place la campagne 2023

Envoi par les opérateurs des compléments attendus :

- V2 budget 2023 sur base des mesures retenues et des montants cibles **pour le 18 janvier**
- Cartographies modifiées selon les périmètres retenus et les attentes de l'AaP pour pouvoir effectuer les tests intégration dans l'outil (Rappel sur les modalités techniques des cartographies attendues) **pour fin janvier**

Notification financière par la DRAAF en mars 2023 présentant la cible des montants à engager

2.2 – PAEC non sélectionnés (1/2)

Affluents de l'Allier et Besbre amont

Evaluation PAEC : D (Présentation de la candidature : C / Stratégie PAEC : D / Gouvernance : B-)

Principaux points faibles du projet :

- Dossier incomplet sans cartographie utilisable – vérification de la cohérence des zonages impossible
- Animation agricole des contrats territoriaux à clarifier au sein de la structure
- Dossier sur 2 Contrats territoriaux AELB dont un en préparation (CT BV Besbre) signature non prévue sur 2023
- Diagnostic territorial descriptif, sans intégration de l'évaluation des PAEC 2015-2022 sur ce secteur, ne permettant pas de cibler les zones et actions prioritaires notamment vis-à-vis des enjeux eaux et retournements de prairies
- Forte surestimation du projet

PI / Enjeu / Mesures Non retenus	Raison d'exclusion	Estimation financière impact 2023
AR_VIC1_PRA2	Retournement de prairies non recevable: Justification départementale – pas de ciblage au sein du PAEC	2 750 000 €
AR_VIC2 (Eaux / CT)	Non financé par AELB / ciblage + maturité	3 034 150 €

=> Projet qui manque de maturité à retravailler pour 2024

2.2 – PAEC non sélectionnés (2/2)

Monts du Lyonnais

Evaluation PAEC : D (Présentation de la candidature : B / Stratégie PAEC : D / Gouvernance : B)

Principaux points faibles du projet :

- stratégie choisie d'ouverture en 2 temps avec 2 scénarios en 2024 ; bassin LB : CT Coise et SMAELT non validé pour 2023 ; bassin RMC : hors priorité AERMC – enjeu qualitatif
- Campagne 2023 repose
 - mesures HERBIVORE (financement MASA pour bassin RMC) =>Argumentation retournement de prairies non retenue (biais analyse conduite, surfaces PP en augmentation sur 2010/20 , dynamique suppression PP stable entre 2015/18 et 2018/20)
 - mesures IAE sur le territoire PAEC (opérateur indique ne pas vouloir activer la mesure si des outils ne sont pas autorisés)=>Cahier des charges non modifiable localement

PI / Enjeu / Mesures Non retenus	Raison d'exclusion	Estimation financière impact 2023
AR_MDL1_HBV1	Argumentaire retournement prairie non recevable	739 310€
AR_MDL1_HBV1	Argumentaire retournement prairie non recevable	540 735€
AR_MDL69_IAE1	Choix opérateur : activation sous condition outils non autorisés=>CDC non modifiable	90 000€
AR_MDL42_IAE1	Absence de financement national et peu de contractants (mes. loc.)	16 000€

=> Projet manque de maturité à retravailler pour 2024

2.3 – PAEC sélectionnés – Interdépartementaux

	Note globale	Financeurs PAEC hors MASA	Montants 2023 demandés	Montants 2023 retenus = cible de la V2 budgétaire	Montants 2023 exclus	Carto -/- enjeux	Retournement	Mesures P2/HP	Contractants	Suresimation
Lacs, tourbières et estives du Cézallier et de l'Artense (63/15)	A-		1 407 539 €	1 148 857 €	55 943 €			X	X	
Pilat (69/42)	B	AERMC/CD69	736 750 €	277 656 €	410 096 €		X	X		
Val de Saône (01/69)	C	AERMC	2 813 860 €	974 885 €	28 475 €			X		Forte
Vercors (26/38)	B+	CD26/CD38	4 444 005 €	3 199 066 €	178 584 €			X	X	Légère
Belledonne (38/73)	B-	CD38/CD73	2 005 183 €	1 385 578 €	157 746 €	X				Légère
Chartreuse (38/73)	C	CD38/CD73	2 079 155 €	1 121 785 €	39 546 €					Légère
Massif des Bauges (73/74)	B	CD73	1 132 544 €	481 331 €	566 272 €	X				

2.3 – PAEC sélectionnés – Puy-de-Dôme

	Note globale	Financeurs PAEC hors MASA	Montants 2023 demandés	Montants 2023 retenus = cible de la V2 budgétaire	Montants 2023 exclus	Carto -/- enjeux	Retournement	Mesures P2/HP	Contractants	Surestimation
Chaîne des Puys	A-		412 500 €	350 625 €	0 €					
Combrailles	B	AELB	2 385 125 €	919 277 €	713 713 €		X			Forte
Hautes-Chaumes du Forez	B+		1 099 200 €	934 320 €	0 €					
Monts Dore	A-		1 639 275 €	1 388 921 €	5 250 €			X		
Plaine des Varennes - Aubusson	B		100 900 €	64 430 €	25 100 €			X		

2.3 – PAEC sélectionnés – Ain

	Note globale	Financeurs PAEC hors MASA	Montants 2023 demandés	Montants 2023 retenus = cible de la V2 budgétaire	Montants 2023 exclus	Carto -/- enjeux	Retournement	Mesures P2/HP	Contractants	Surestimation
Basse Vallée de l'Ain	B	CD01	428 050 €	225 900 €	162 285 €			X		
Bresse Revermont	B	CD01	1 669 550 €	426 672 €	1 167 584 €		X	X		
Bugey	B	CD01	1 572 780 €	676 029 €	343 636 €			X		Forte
Chalaronne Aval	B+	CD01	597 400 €	197 896 €	364 581 €	X			X	
Crêts du Haut Jura	A	CD01	1 446 875 €	750 046 €	83 155 €			X	X	Forte
Dombes	B-	AERMC/CD01	1 290 695 €	555 868 €	636 733 €	X		X		
Pays de Gex	B	CD01	453 700 €	206 261 €	211 040 €			X	X	
Vallée de la Veyle	B	CD01	649 228 €	411 056 €	165 633 €	X		X		

2.3 – PAEC sélectionnés – Allier / Ardèche

	Note globale	Financeurs PAEC hors MASA	Montants 2023 demandés	Montants 2023 retenus = cible de la V2 budgétaire	Montants 2023 exclus	Carto -/- enjeux	Retournement	Mesures P2/HP	Contractants	Surestimation
Bocage – Sologne	C		2 484 670 €	649 818 €	1 484 950 €	X		X		
Gorges du Haut-Cher	B		78 860 €	64 770 €	2 660 €				X	
Val d'Allier-Val de Loire	C	AELB	7 664 110 €	2 264 792 €	1 193 275 €		X			Forte
Zone à bas Potentiel	B		2 284 330 €	1 930 597 €	13 040 €				X	

Mézenc Vivarais	A	AELB/CD07	2 610 626 €	1 934 120 €	335 191 €			X	X	
Nord Ardeche	A	CD07	117 421 €	77 597 €	26 131 €	X			X	

2.3 – PAEC sélectionnés – Isère / Loire

	Note globale	Financeurs PAEC hors MASA	Montants 2023 demandés	Montants 2023 retenus = cible de la V2 budgétaire	Montants 2023 exclus	Carto -/- enjeux	Retournement	Mesures P2/HP	Contractants	Surestimation
Balcons du Dauphiné	B-	AERMC/CD38	1 794 506 €	1 479 685 €	53 700 €				X	
Grand Sud Isère	B+	CD38	5 540 535 €	4 701 601 €	9 240 €				X	
Forez, Monts, Piémonts et Captages	B	AELB	3 890 628 €	2 260 267 €	1 231 490 €			X		
Métropole stéphanois et des Gorges de la Loire	B		678 425 €	49 436 €	620 265 €		X	X		

2.3 – PAEC sélectionnés – Savoie / Haute-Savoie

	Note globale	Financeurs PAEC hors MASA	Montants 2023 demandés	Montants 2023 retenus = cible de la V2 budgétaire	Montants 2023 exclus	Carto -/- enjeux	Retournement	Mesures P2/HP	Contractants	Surestimation
Grand Lac	B	CD73	320 000 €	242 469 €	34 742 €				X	
Montagne Savoie	C	CD73	6 409 000 €	2 108 803 €	383 850 €			X		Forte

Chablais	B	SIAC	1 844 600 €	1 220 175 €	409 100 €	X				
Fier-Aravis	B+		2 953 750 €	2 258 450 €	296 750 €			X	X	
Mont-Blanc Arve Giffre	B-		2 107 590 €	1 671 474 €	141 150 €				X	
Salève-Vuache-Usses	B		560 106 €	456 838 €	22 650 €			X	X	

2.3 – PAEC sélectionnés – Haute-Loire / Rhône

	Note globale	Financeurs PAEC hors MASA	Montants 2023 demandés	Montants 2023 retenus = cible de la V2 budgétaire	Montants 2023 exclus	Carto -/ - enjeux	Retournement	Mesures P2/HP	Enjeu non retenu fin	Contractants	Suresimation
Haut-Allier Margeride	B+	AELB	623 075 €	401 938 €	150 206 €			X	X		
Plateaux et vallées vellaves	B	AELB	2 459 675 €	1 829 036 €	307 868 €	X					
Agglomération lyonnaise	C	AERMC/Lyon/CD69	2 682 190 €	1 468 456 €	12 270 €					X	Légère
Beaujolais Vert Elargi	B-	CD69	6 137 300 €	443 488 €	5 615 550 €		X				
Garon	B-	CD69	170 435 €	122 740 €	26 035 €					X	

2.3 – PAEC sélectionnés – Cantal / Drôme

	Note globale	Financeurs PAEC hors MASA	Montants 2023 demandés	Montants 2023 retenus = cible de la V2 budgétaire	Montants 2023 exclus	Carto -/- enjeux	Retournement	Mesures P2/HP	Contractants	Surestimation
Alagnon	A-	AELB	1 193 100 €	562 950 €	442 500 €		X	X		Légère
Massif cantalien	A-		2 494 740 €	2 116 768 €	4 425 €			X		
Saint-Flour Communauté	B-		1 764 176 €	831 524 €	785 912 €		X	X		
Baronnies provençales drômoises	B	AERMC/CD26	1 691 030 €	1 046 187 €	460 222 €			X		
Pays Diois	B	CD26	4 816 020 €	1 277 735 €	2 492 865 €			X		Forte

2.1 Prochaines étapes post CRAEC

Réalisation des notices :

- Attente des modèles mesures et territoires de la DGPE (Janvier ?)
- Finalisation des paramètres par les opérateurs (mesures et territoires)
- Travaux opérateurs sur les critères de priorisation avec validation des DDT instructrices
- Finalisation des notices : objectif fin Mars

Mise en place d'ateliers thématiques en 2023 avec les opérateurs

- Atelier sur les cartographies le 6 Janvier
- Ateliers sur les références IFT (pour les opérateurs concernés)
- Ateliers sur les critères de priorisation

Pour mémoire : informations techniques complémentaires sur le site Internet de la DRAAF

<https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/mesures-agro-environnementales-et-climatiques-r433.html>



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Des questions ?